Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE (R3)

Vaud et Valais adaptent le projet de correction du Rhône pour en diminuer l'impact sur les zones agricoles

Les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont analysé les remarques issues de la consultation publique du PA-R3 portant principalement sur la question de l'emprise du projet et sur les alternatives d'aménagement du fleuve. Ils prévoient une réduction de l'emprise sur les surfaces agricoles et confirment que la solution d'aménagement prévue par le PA-R3 est à même d'assurer la protection durable de la population conformément aux bases légales et directives en vigueur.

Convaincu de la nécessité sécuritaire durable, le Conseil d'Etat valaisan a confirmé le principe d'aménagement du fleuve prévu dans le projet de PA-R3 (combinaison d'élargissements standards de 1,6 fois la largeur actuelle avec des abaissements du fond et des élargissements ponctuels plus importants), et satisfaisant les exigences fédérales, pour une emprise globale conforme aux bases légales.

Tenant cependant compte des remarques issues de la consultation publique du PA-R3, les Conseils d'Etat ont souhaité en réduire l'emprise globale. Une discussion avec la Confédération a montré que ce n'était pas possible. Par contre, une certaine flexibilité à l'intérieur de cette emprise a été obtenue. En conséquence, il a été décidé d'adapter le projet de PA-R3 dans le but de réduire au maximum et systématiquement ses emprises sur les terres agricoles.

La cohérence entre le plan d'aménagement du fleuve et le développement du territoire de la plaine est garantie par une réflexion territoriale globale dans laquelle s'inscrit la 3e correction et par une nouvelle fiche du Plan directeur cantonal. Cette fiche, présentant le Plan d'Aménagement ainsi que les principes de coordination territoriale, est en cours de consultation.

Les réponses aux remarques issues de l'information publique sont élaborées conjointement sur la base de ces décisions politiques. Elles seront transmises courant avril aux communes, aux associations et aux particuliers concernés. Elles seront aussi disponibles sur les sites internet des cantons de Vaud et du Valais. Les réponses concernant le Chablais sont communes pour les deux cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2010

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 - VS:Jacques Melly, CE Transports, équipement et environnement, 027 606 33 00 - Jean-Michel Cina, CE économie, énergie et territoire, 027 606 23 00